PERMIS A1

Définition :
Motocyclettes avec ou sans side-car :
- cylindrée limitée à 125 cm3
- puissance maxi 11 kW (15 CV), rapport poids/puissance maxi 0.1

Conditions requises :
- avoir minimum 16 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

kW/kg Tricycle à moteur d'une puissance maximale de 15 kW (20 CV)

OBJECTIF DE LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2011, le permis B permet de conduire une motocyclette légère et un scooter de 50 à 125 cm3 ou un 3 roues (catégorie L5e) à condition de suivre cette formation dont les objectifs sont :

Familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule.

Une occasion unique de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation.

La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles.

Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

PUBLIC VISE

Avoir minimum 21 ans
Etre titulaire du permis de conduire B depuis minimum 2 ans
(La formation peut être Suivie 1 mois avant les 2 ans du permis B)

PRES REQUIS

Avoir minimum 21 ans
Etre titulaire du permis de conduire B depuis minimum 2 ans
(La formation peut être suivie 1 mois avant les 2 ans du permis B)

RESULATAT DE LA FORMATION

Obtention d'une attestation de suivi de formation

METHODES PEDAGOGIQUE

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
Alternance de théorie et de pratique

Salles de cours équipées de moyens multimédia.
Aires d'évolution spécialement aménagées.
Véhicules adaptés à l'enseignement.
Fourniture de supports pédagogiques spécifiques